

## OFFRE DE STAGE

### Intitulé du stage

Chargé(e) d'études juridiques

(Etudiant en master 1 ou 2 - Droit public)

### Domaine(s) fonctionnel(s)

Affaires juridiques

### Emploi(s) type / Code(s) fiche de l'emploi-type

Cadre chargé(e) de la police administrative et de la réglementation juridique / JUR006A

### Fondement(s) juridique(s) du recrutement sur contrat, le cas échéant :

- 1° de l'article 4 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984
- 2° de l'article 4 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984
- 3° de l'article 4 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984
- Article 6 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984
- Article 6 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

### Localisation administrative et géographique / Affectation

Ministère de l'intérieur

Délégation à la sécurité routière

Sous-direction de la protection des usagers de la route /Bureau national de l'immatriculation des Véhicules

Immeuble Garance

18 rue des Pyrénées 75020 PARIS

## Vos activités principales

Le SIV est un système d'information (SI) stratégique de l'Etat qui permet, notamment, de disposer de l'information du domicile des propriétaires de véhicules. Il présente au moins 6 enjeux stratégiques:

- **Lutte contre la criminalité liée au véhicule** (20 millions de consultation/an par les forces de sécurité intérieure) ;
- **Sécurité routière** (24 millions d'avis de contravention envoyés par an, via radars et procès-verbal électronique...);
- **Enjeu fiscal** (3 milliards d'euros de taxes à l'immatriculation par an au bénéfice notamment des régions, de la formation professionnelle et de la lutte contre la pollution) ;
- **Enjeu économique lié au secteur industriel des professionnels de l'automobile** dont l'immatriculation est une clé d'organisation de leur fonctionnement et demeure indispensable pour la vente des véhicules;
- **Enjeu économique du big data**, les données du SIV étant réutilisées par de nombreux partenaires privés ;
- **Enjeux liés à la transformation numérique de l'Etat et à la création de téléservices.**

Au sein **du bureau national de l'immatriculation des véhicules (BNIV)**, vous serez affectés dans la **section des droits à circuler et de la lutte contre la fraude**. Sous l'autorité du chef de section, vous serez amenés à réaliser les missions suivantes :

- **Expertise juridique sur le droit de l'immatriculation des véhicules et la délivrance du titre réglementaire** : participation à la définition et à l'élaboration des évolutions juridiques encadrant le droit de l'immatriculation, mise à jour de documents juridiques du bureau (guide pratique), expertise juridique et proposition de réponses à des courriers juridiques (questions écrites, courriers parlementaires, d'élus ou d'autres services de l'administration) ;
- **Lutte contre la fraude à l'immatriculation** : participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la fraude à l'immatriculation. Participation au pilotage du contrôle des professionnels habilités et participation aux traitements des dossiers relatifs à la lutte contre la fraude à l'immatriculation en lien avec la mission de délivrance des titres sécurisés (MDST) de la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT).

Dans l'intérêt du service, vous pourrez être ponctuellement associé(e) à d'autres dossiers transversaux relatifs au SIV et au droit de l'immatriculation.

## Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions

### Vos compétences principales mises en œuvre

Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
<b>Avoir des compétences juridiques</b> niveau expert requis	<b>Savoir rédiger</b> niveau expert requis	<b>Avoir le sens des relations humaines</b> niveau maîtrise requis
<b>Avoir des compétences en informatique - bureautique</b> niveau maîtrise requis	<b>Avoir l'esprit de synthèse</b> niveau maîtrise requis	<b>savoir s'adapter</b> niveau maîtrise requis
<b>Connaître l'environnement professionnel</b> niveau maîtrise requis	<b>Savoir s'organiser</b> niveau maîtrise requis	<b>savoir communiquer</b> niveau maîtrise requis
<b>Autres : A acquérir :</b> - Cadre juridique de l'immatriculation des véhicules		

## Votre environnement professionnel

### • Activités du service

**La délégation à la sécurité routière (DSR)** élabore et met en œuvre la politique nationale de sécurité routière. Elle coordonne l'ensemble des travaux législatifs et réglementaires concernant le code de la route et les usagers de la route.

**La sous-direction de la protection des usagers de la route (SDPUR)** contribue, en liaison avec le service du ministère de la transition écologique et solidaire, à la réglementation nationale, européenne et internationale relative à l'immatriculation des véhicules. Elle assiste l'ensemble de la délégation pour l'élaboration et le suivi de l'instruction des textes législatifs et réglementaires et assure le secrétariat du groupe interministériel permanent de sécurité routière (GIPSR). Elle est chargée de la délivrance des certificats d'immatriculation. Elle assure la maîtrise d'ouvrage, la direction d'application juridique et la direction métier des systèmes d'information (SI) SIV et DICEM. Elle traite les opérations administratives à la charge des propriétaires de certains engins motorisés non soumis à réception dans le cadre du SI DICEM.

La sous-direction est composée :

- du bureau national de l'immatriculation des véhicules ;
- du bureau de la législation et de la réglementation;
- du bureau de la signalisation et de la circulation;
- de la mission de l'expertise automobile.

**Le bureau national de l'immatriculation des véhicules (BNIV)** a pour principales missions :

- l'expertise juridique relative à l'immatriculation des véhicules (conception normative, conseils juridiques aux particuliers, préfetures, partenaires du SIV et parlementaires) ;
- la direction d'application juridique du système d'information DICEM (déclaration et identification de certains engins motorisés) : modifications normatives et instruction des déclarations qui s'y rapportent ;
- la maîtrise d'ouvrage et la direction d'application juridique du SIV : modifications normatives, gardien de la sécurité juridique, coordination de tous les acteurs et utilisateurs en collaboration avec l'ANTS (maîtrise d'œuvre), supervision du fonctionnement et de la continuité de service.

### • Composition et effectifs du service

Le bureau national de l'immatriculation des véhicules comprend 14 agents : un chef de bureau (CAIOM), un adjoint au chef de bureau (A), 5 cadres de catégorie, 2 agents de catégorie B, 3 agents de catégorie C, et 2 prestataires (AMOA). En particulier, la section des droits à circuler des véhicules se compose de 3 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B (dont 1 vacataire) et 1 agent de catégorie C.

### • Liaisons hiérarchiques

Le chef de section des droits à circuler des véhicules et de la lutte contre la fraude  
Le chef du bureau national de l'immatriculation des véhicules et son adjointe,  
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route et son adjointe,

### • Liaisons fonctionnelles

L'ensemble des services de la sous-direction et de la délégation, les autres directions du ministère (DNUM, DMAT, DEPAFI, etc.), l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), les préfetures, CERT-CIV, le ministère en charge des transports (MTE) et autres ministères.

**Durée attendue sur le poste** : 6 mois

### Vos perspectives :

L'expérience acquise en termes de compétences juridiques et de connaissance de l'organisation d'une administration pourront être valorisés dans l'optique de préparer et réussir les concours de la fonction publique

**Liste des pièces requises pour déposer une candidature** : un CV

### Qui contacter ?

- M. Arnaud LE BAS, chef du bureau national de l'immatriculation des véhicules  
(arnaud.le-bas@interieur.gouv.fr - Tél. : 01 86 21 58 28) ;

- Mme Anne GUNTHER, adjointe au chef du bureau national de l'immatriculation des véhicules  
(anne.gunther@interieur.gouv.fr - Tél. : 01 86 21 58 23) ;

Référent RH : M. Nicolas SIGOT, chef du bureau des ressources humaines et des moyens – tél : 01 86 21 59 40

**Date de mise à jour de la fiche de poste (jj/mm/aaaa)** : 16/03/2021